

RAPPORT DE MISSION A ROME POUR LES NEGOCIATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE MOBILISATION DES EAUX DE SURFACE ET DE GESTION DURABLE DES TERRES (PROMES-GDT)

Une délégation ministérielle s'est rendue à ROME afin de négocier avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un don destiné au financement du Programme de Mobilisation des Eaux de Surface et de Gestion Durable des Terres. Les négociations ont eu lieu au siège du FIDA, du 21 au 23 novembre 2007.

La **délégation djiboutienne** était composée des membres suivants :

- **S.E. Monsieur ALI FARAH ASSOWEH**, Ministre de l'économie, des finances et de la planification, Chargé de la privatisation, Chef de la délégation
- **S.E. Monsieur Abdoukader Kamil MOHAMED**, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
- **Monsieur Djama Mahamoud DOUALEH**, Secrétaire Général, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
- **Monsieur Almis Mohamed ABDILLAHI**, Directeur du financement extérieur, Ministère de l'économie, des finances et de la planification, Chargé de la Privatisation, Chef de la délégation.

La **Délégation du FIDA** était composée des membres suivants :

- **Madame Rasha Omar**, Chargée de Programme, Division Proche-Orient et Afrique du Nord
- **Madame Sylvie Arnoux**, Conseillère juridique, Service juridique
- **Madame Carla Dellanave**, Chargée des Prêts, Service des Prêts et Dons.
- **Madame Isabelle Stordeur**, Assistante de Programme Division Proche Orient et Afrique du Nord

Monsieur Brahim Sall, Chargé de portefeuille, Bureau des Services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS), a assisté aux négociations en qualité d'observateur.

La délégation Djiboutienne a communiqué dans un premier temps ses commentaires sur le rapport de pré-évaluation et sur l'accord de don. La délégation de la République de Djibouti et le FIDA se sont accordés sur les points suivants qui seront incorporés dans la version finale du rapport de pré-évaluation :

L'importance relative des divers aménagements hydrauliques de mobilisation des eaux de surface sera ré-examinée en 2009 à la lumière des résultats des études d'avant projet sommaire sur les sites proposés pour les ouvrages de rétention d'eau de taille moyenne à grande.

Il est prévu à ce sujet que le Gouvernement et le FIDA en collaboration avec les autres bailleurs de fonds effectueront un examen approfondi de l'état d'avancement du projet selon les résultats probants des études d'avant projet sommaire (sur le plan technique, environnemental et économique). La préférence sera accordée à l'augmentation du nombre d'ouvrages de rétention moyenne sur financement FIDA et les ressources du don seront ré-allouées en conséquence. L'annexe 2 de l'accord de don sera révisée à cette occasion. L'annexe 2 de l'accord de don fera figurer le montant nécessaire à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques type citernes, retenues, mares et petits barrages en 2008 et 2009. Le reste du montant de cette catégorie sera placé sous la catégorie non alloué. Les montants seront réaffectés sur demande du Gouvernement en 2009 en fonction des recommandations de l'examen approfondi de l'avancement du programme cité plus haut.

La Facilité Africaine de l'Eau - financerait dans le cadre de son Programme d'appui à Djibouti intitulé la Mobilisation des Eaux pour les usages domestique et agricole – les études d'avant projet sommaire et détaillée des ouvrages de rétention d'eau de taille moyenne à grande.

Le MAEM-RH contactera le PNUD pour vérifier si le financement FEM peut être utilisé pour un complément d'étude jugée nécessaire pour des ouvrages de rétention moyenne. Néanmoins et durant les négociations, la délégation djiboutienne a été informée du fait que le FIDA avait, à titre informel, contacté le PNUD qui a donné son accord de principe.

En outre, la délégation Djiboutienne a convenu avec la délégation du FIDA afin que le programme de réhabilitation et de construction des ouvrages hydrauliques types citernes, mares, retenues et petits barrages soit exécuté selon les orientations du rapport de pré-évaluation pour les années 2008 et 2009, et tiendra également compte des schémas d'aménagement du type et nombre de ces ouvrages négociés avec la population.

Il a également été prévu durant les négociations que le comité de pilotage aura un règlement interne qui précisera le quorum, les modalités de prise de décision et le montant d'une indemnisation pour ses membres surtout les représentants des régions. Le rapport de pré-évaluation précisera également la documentation que l'UGP soumettra au Comité de Pilotage (y inclus les procès verbaux des Comités régionaux de pilotage).

La délégation Djiboutienne a également précisé que l'UGP gèrera les projets financés par la Banque Islamique et la Banque Africaine de Développement dans un souci d'une plus grande synergie entre des financements.

Le FIDA a pris note du soucis de la délégation afin que les missions des bailleurs de fonds pour le suivi et la supervision du PROMES-GDT soient organisées de manière conjointes.

La délégation djiboutienne a exprimé sa satisfaction quant au schéma de financement du Programme qui s'avère en voie de finalisation et a apprécié le rôle du FIDA en sa qualité de chef de file. Le financement FEM sera confirmé dans les délais proches. Enfin, il est attendu que les différents financements soient disponibles aux mêmes dates, dès janvier 2008.

Le texte de l'accord de don a été discuté, finalisé et paraphé par les deux délégations. En outre, les points suivants ont été abordés :

a) **Section 2.01 de l'accord de don.** Le montant du don s'élève à 1 950 000 DTS, correspondant à 3 000 000 USD. Il a été calculé sur la base du montant financé par le FIDA en appliquant le taux de 1 DTS est égal à 1,57188 USD. Ce taux correspond au taux du Fonds Monétaire International en vigueur le dernier jour du mois précédant le mois des négociations (le 31 octobre 2007). La comptabilité du don sera tenue en DTS en utilisant le taux de change en vigueur, à la date de valeur des paiements effectués sur le compte du don.

b) **Section 3.04 de l'accord de don.** L'UGP comptabilisera et transmettra au Bénéficiaire de manière périodique tous les 6 mois les exonérations qui auront lieu au moyen des crédits d'impôts ainsi que les charges salariales directement payées par le Bénéficiaire. Cette comptabilisation sera examinée par l'Institution coopérante pendant la mission de supervision.

c) **Section 7.01 b) de l'accord de don** La délégation djiboutienne a confirmé que l'avis juridique n'est pas requis dans le cas d'un accord de don. La clause y afférente a donc été supprimée.

d) **Annexe 1 section 5 de l'accord de don.** Au vu des conclusions de l'examen approfondi du Programme en 2009 et à mi-parcours, de nouvelles activités pourront être envisagées telles que les périmètres irrigués pour la production agro-fourragère.

e) **Annexe 2 section 4 de l'accord de don.** Les délégations de la République de Djibouti et du FIDA ont déterminé en commun accord un montant de USD 25 000 pour les catégories II b), V, et VI pour la soumission des états certifiés de dépenses. Ce montant pourrait être révisé éventuellement au démarrage du Programme.

f) **Annexe 2 section 5 de l'accord de don.** La version provisoire du PTBA de la première année de mise en œuvre du Programme et plan de passation de marchés pour les 18 premiers mois seront revus et mis à jour par l'UGP et soumis au FIDA selon la procédure décrite à la section 3.02 de l'accord de don dans les délais les plus brefs après l'entrée en vigueur.

g) **Annexe 3 section 7 de l'accord de don.** Une note de service de l'Agent Principal précisera que le personnel détaché sera affecté exclusivement et à plein temps à l'UGP.

h) **Annexe 4 de l'accord de don.** Les délégations de la République de Djibouti et du FIDA se sont accordées sur l'organisation d'une formation portant sur la réglementation nationale de la gestion financière des projets et de la passation des marchés ainsi que les procédures d'administration du don du FIDA. La

délégation djiboutienne a porté à l'attention du FIDA que les procédures de passation de marché ont été jugées satisfaisantes par les autres partenaires extérieurs du pays (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement).

En marge des négociations, la délégation Djiboutienne conduite par **M. Ali Farah ASSOWEH**, Ministre de l'économie, des finances et de la planification, Chargé de la privatisation, a eu des entretiens avec **Monsieur Kevin Cleaver**, Président Adjoint du Département de la Gestion des Programmes et **Madame Mona Bishay**, Directrice de la Division du Proche Orient et de l'Afrique du Nord. Le FIDA s'est ainsi engagé à fournir un appui technique et financier pour l'organisation du Premier Forum International sur les investissements privés dans le secteur primaire. Les discussions ont également porté sur la faible allocation allouée par le FIDA à la République de Djibouti plafonnée à 1 million de dollar E.U. par an.